

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE S.A.
(BAC)**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
états financiers annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020





Building a better
working world

ECA - Ernst & Young Cameroun
Tour Ernst & Young
Boulevard de la Liberté
BP 3340
Akwa Douala, Cameroun

Tel: +237 233.42.62.69 / 233 42 94 50
Email: ecaey@cm.ey.com
www.ey.com

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE S.A.
BP 1727
NDJAMENA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux actionnaires de la Banque Agricole et Commerciale

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Banque Agricole et Commerciale, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître une situation nette négative de FCFA 7 193 438 108 y compris une perte nette de FCFA 1 578 981 465 pour l'exercice;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Banque Agricole et Commerciale SA comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception du point décrit dans le paragraphe « fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit et des Règlements émis par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Fondement de l'opinion avec réserve

« Dans notre rapport sur les états financiers de l'exercice 2019 émis le « date du rapport » nous avons émis une opinion avec réserve en raison de l'absence de mention dans les notes annexes de l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dus aux facteurs de risques tels que (1) les fonds propres négatifs ne respectant pas les ratios prudentiels édictés par la COBAC, conséquence des pertes successives enregistrées depuis la création de la société en 2016 (2) la non reconstitution de capitaux propres dans les délais légaux avec comme conséquence, la possibilité donnée à toute personne intéressée de demander la dissolution de la Banque (3), l'absence de mise à disposition du plan détaillé de recapitalisation et de continuité des activités de la Banque.

Au titre de l'exercice 2020, outre l'audition de dirigeants de la Banque par la COBAC, le mercredi 24 Mars 2021 dans le cadre de l'ouverture de la procédure disciplinaire à l'encontre de la Banque, les mêmes facteurs relevés en 2019 demeurent présents. Ces faits et les actions prévues pour remédier à la situation en sont toujours pas mentionnés dans les états financiers ».

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), telles que publiées par la International Auditing and Assurance Standards Board (L'« IAASB ») et conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux Comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du Commissaire aux Comptes.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux Comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 19 mai 2021, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans le paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », nous n'avons rien d'autre à signaler à cet égard.

En application de la loi et de la réglementation COBAC, nous portons à votre connaissance les faits suivants :

- Non-reconstitution des capitaux propres dans les délais légaux, soit le 31 décembre 2019 au plus tard, contrairement aux dispositions de l'article 665 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA
- Non-respect des articles du 61, 92, 98, 104 et 132 du règlement COBAC R-2016/04 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit et les holdings financières
- Non-respect du Règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit en raison de la codification actuelle des comptes clients ne permettant pas le regroupement automatique des entités appartenant à une même relation ou à un même groupe.
- Versement des indemnités (non autorisées par l'Assemblée Générale des Actionnaires) aux membres des comités spécialisés et frais mensuels à verser au Président du Conseil d'Administration, contrairement aux dispositions de l'article 431 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE portant fixation et validation par l'assemblée générale, des indemnités de fonction à verser aux administrateurs en rémunération de leur activité. Les sommes versées sont :
 - FCFA 11,66 millions ont été versés aux administrateurs lors des sessions des conseils d'administration du 12 au 13 Février 2020 (N'djaména) et du 23 au 24 Août 2020 (Khartoum);
 - Une rémunération mensuelle allouée au Président du Conseil d'Administration de FCFA 500 000 soit FCFA 6 millions.
- Non-respect au 31 décembre 2020 des ratios prudentiels suivants :
 - Le ratio de couverture des risques est à - 4 588% pour un minimum de 8 % ;
 - Le ratio de couverture des immobilisations est à - 300 %, pour un minimum de 100 % ;
 - Le coefficient de transformation est à - 262 %, pour un minimum de 50 % ;
 - Le ratio de la structure du portefeuille est à 16 %, pour un minimum de 55 %.

- Non-respect du délai de libération du capital souscrit de 5 milliards par les actionnaires en 2017;
- Non-respect des articles 7, 11, 48 et 55 du règlement n°04/08/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit de la CEMAC;
- Non-respect du règlement COBAC 2008/01 portant sur l'obligation d'élaboration par les établissements de crédit d'un plan de continuité de leurs activités.

N'Djamena, le 24 juin 2021

**Le Commissaire aux Comptes
ECA-Ernst & Young Cameroun**



**Abdoulaye MOUCHILI
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC**

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

▪

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE BILAN

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE
 Adresse : B.P.:1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE
 Numéro d'Identification : 900032R Exercice clos le 31-déc-2020 Durée (en mois) : 12
 0 (@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

Réf.	ACTIF	Lignes	Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
	Actionnaires restant dû sur capital	01	-		-	-
	Immobilisations	02	5 398 412 104	2 789 711 910	2 608 700 194	2 625 406 937
	Frais et Valeurs Incorporels Immobilisés	03	756 086 245	641 327 184	114 759 061	160 781 726
	Frais immobilisés	04	132 940 974	74 165 944	58 775 030	83 709 739
	Valeurs incorporelles immobilisées	05	623 145 271	567 161 240	55 984 031	77 071 987
	Immobilisations corporelles	06	4 641 525 859	2 148 384 726	2 493 141 133	2 462 575 211
	Terrains	07	1 502 945 000	-	1 502 945 000	1 502 945 000
	Immeubles et constructions diverses	08	2 175 105 348	1 487 449 979	687 655 369	680 147 033
	Matériel et mobilier divers	09	685 648 875	545 596 531	140 052 344	164 381 017
	Matériel de transport	10	152 425 000	89 943 333	62 481 667	85 081 667
	Autres immobilisations corporelles	11	47 180 144	25 394 883	21 785 261	30 020 494
	Immobilisations Corporelles en Cours	12		-	-	-
	Avances et acomptes versés sur immobilisations	13	78 221 492		78 221 492	-
	Immobilisations financières	14	800 000	-	800 000	2 050 000
	Dépôts et cautions	15	300 000		300 000	1 550 000
	Titres de participation et autres titres immobilisés	16	500 000		500 000	500 000
	Prêts et titres à souscription obligatoire	17	-		-	-
	Opérations avec la Clientèle	18	4 710 483 444	3 453 626 404	1 256 857 040	1 423 968 161
	Crédit à long terme	19	82 636 579		82 636 579	91 668 667
	Crédit à moyen terme	20	200 466 779		200 466 779	41 311 705
	Crédit à court terme	21	28 573 918		28 573 918	85 616 706
	Créances nettes en souffrance	22	4 309 531 896	3 453 626 404	855 905 492	1 043 850 345
	Comptes débiteurs de la clientèle	23	14 844 471		14 844 471	16 033 492
	Autres sommes dues par la clientèle	24	74 429 801		74 429 801	145 487 246
	Opérations diverses	25	232 140 813	-	232 140 813	2 691 010 685
	Fournisseurs avances versées	26	-		-	-
	Chèques et effets reçus à encaisser	27	-		-	-
	Personnel, Etat et autres comptes débiteurs	28	232 140 813	-	232 140 813	2 691 010 685
	Créances en souffrance	29	-	-	-	-
	Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	30	3 231 574 426	-	3 231 574 426	4 095 937 579
	Titres de placement et de transaction	31	-	-	-	-
	Marché monétaire	32	-		-	-
	Autres valeurs données en pension ou achetées fermes	33			-	-
	Prêts et comptes à terme des correspondants	34			-	-
	Comptes à vue des correspondants	35	2 351 508 814		2 351 508 814	3 242 983 018
	Caisse	36	880 065 612		880 065 612	852 954 561
	Créances en souffrance sur les correspondants	37	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	38	13 572 610 787	6 243 338 314	7 329 272 473	10 836 323 362

BILAN - PASSIF

Désignation de l'entreprise: BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE

Adresse : B.P :1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE

Numéro d'identification : 900032R

Exercice clos le 31-déc-2020

Durée (en mois) : 12

⁰ (@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

Réf.	PASSIF(avant répartition)	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	CAPITAUX PERMANENTS	01	- 5 081 575 675	- 4 166 468 968
	Fonds propres avant imputation FVII et Engagement personnel	02	- 7 151 593 832	- 5 578 426 840
CC	Capital ou dotation	03	10 000 000 000	10 000 000 000
CD	Primes liées au capital	04	-	-
CE	Réserves	05	-	-
CF	Report à nouveau	06	- 15 614 456 643	- 13 165 043 787
	Résultat en instance d'affectation	07	- 1 578 981 465	- 2 449 412 856
	Subventions d'investissement	08	-	-
CG	Fonds de financement et de garantie	09	-	-
CI	Provisions pour risques bancaires généraux	10	41 844 276	36 029 803
CK	Autres capitaux permanents	11	2 070 018 157	1 411 957 872
	Fonds de garantie mutuels	12	-	-
	Provisions spéciales et réserves réglementées	13	1 206 400 000	1 206 400 000
	Emprunts obligataires	14	-	-
	Autres ressources permanentes	15	-	-
CL	Provisions pour risques et charges	16	863 618 157	205 557 872
	Opérations avec la clientèle	17	10 320 874 896	9 945 973 298
DH	Comptes de dépôts à régime spécial	18	-	-
DI	Compte de dépôts à terme	19	409 000 000	-
DJ	Compte créditeurs à vue	20	9 091 223 201	9 420 109 905
DM	Autres comptes de la clientèle	21	820 651 695	525 863 393
	Opérations diverses	22	2 089 973 252	5 056 819 032
job	Fournisseurs	23	-	-
	Comptes d'encaissement	24	-	-
	Personnel, Etat et autres comptes Crédeurs	25	2 089 973 252	5 056 819 032
	Dettes en souffrance	26	-	-
	Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	27	-	-
	Marché monétaire - Emprunts interbancaire	28	-	-
	Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	29	-	-
	Emprunts et comptes à terme des correspondants	30	-	-
	Comptes à vue des correspondants	31	-	-
	Total du bilan passif	32	7 329 272 473	10 836 323 362

COMPTE DU RESULTAT

Désignation de l'entreprise : **BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE**
 Adresse : **B.P :1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE**
 Numéro d'Identification : **900032R** Exercice clos le **31-déc-2020** Durée (en mois) : **12**

(@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES				
Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	Détermination de la marge sur opérations de trésorerie	01		
60	Charges sur opérations de trésorerie	02	-	-
	<i>Marge sur opération de trésorerie</i>	03		
	Détermination de la marge sur opérations avec la clientèle	04		
61	Charges sur opérations avec la clientèle	05	3 893 941	-
	Marge/opérations avec la clientèle	06		
	Détermination de la marge sur opérations bancaires	07		
62	Charges sur opérations bancaires diverses	08	20 273 972	17 573 322
63	Charges sur ressources permanentes	09	-	-
	<i>Marge sur opérations bancaires</i>	10		
	80 - Détermination du produit net bancaire	11		
	Marge sur opérations de trésorerie	12		
	Marge sur opérations avec la clientèle	13	-	-
	Marge sur opérations bancaires	14	-	-
	<i>Produit net bancaire</i>	15		
	81 - Détermination du produit global d'exploitation	16		
64	Charges générales d'exploitation	17	506 912 261	536 545 970
	<i>Produit global d'exploitation</i>	18		
	82 - Détermination du Résultat Brut d' Exploitation	19		
	Produit global d'exploitation	20	-	-
65	Frais de personnel	21	839 272 662	846 740 538
66	Impôts et taxes	22	194 505 025	78 520 307
68	Dotations aux amortissements	23	228 564 054	640 648 851
	<i>Résultat brut d'exploitation</i>	24		
	83 - Détermination du Résultat courant	25		
	Résultat brut d'exploitation	26	1 636 077 472	2 020 055 276
69	Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	27	513 266 930	753 459 574
	<i>Résultat courant</i>	28		
	84 - Détermination du Résultat Exceptionnel	29		
67	Pertes exceptio./ exercices antérieurs ; (-)values sur cession d'éléments d'actifs	30	5 481 495	69 701 537
	<i>Résultat exceptionnel</i>	31		
	85 - Détermination du Résultat Net Avant Impôts	32		
	Résultat courant	33	- 1 582 514 970	- 2 382 686 103
	Résultat exceptionnel	34	3 533 505	- 66 726 753
	<i>Résultat net avant impôts</i>	35		
	86 - Détermination de l'Impôt sur le Résultat	36		
	Acompte payé	37	-	-
	Restant dû	38		
	<i>Impôt sur le Résultat</i>	39		
	870 - Détermination du résultat net de la période à affecter	40		
	Résultat net avant impôt (virement du solde débiteur de 85)	41	- 1 578 981 465	- 2 449 412 856
	Impôt sur le résultat (virement du solde débiteur de 86)	42	-	-
	<i>Résultat net à affecter</i>	43		

Désignation de l'entreprise
Adresse
Numéro d'identification

BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE
B.P :1727 - AVENUE CHARLES DE GAULLE
900032R Exercice clos le 31-déc-2020

Durée (en mois)

12

(©) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

COMpte DE RESULTAT : PRODUITS				
Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	Détermination de la marge sur opération de trésorerie	01		
70	Produits sur opérations de trésorerie	02	363 300	359 690
	<i>Marge sur opérations de trésorerie (+ ou -)</i>	03	363 300	359 690
	Détermination de la marge sur opérations avec la clientèle	04		
71	Produits sur opérations avec la clientèle	05	8 976 122	12 896 036
	<i>Marge/opérations avec la clientèle (+ ou -)</i>	06	5 082 181	12 896 036
	Détermination de la marge sur opérations bancaires	07		
72	Produits sur opérations bancaires diverses	08	37 162 366	46 174 113
73	Produits du portefeuille titres et prêts à souscription obligatoire	09	-	-
	<i>Marge sur opérations bancaires (+ ou -)</i>	10	16 888 394	28 600 791
	80 - Détermination du produit net bancaire	11		
	Marge sur opérations de trésorerie	12	363 300	359 690
	Marge sur opérations avec la clientèle	13	5 082 181	12 896 036
	Marge sur opérations bancaires	14	16 888 394	28 600 791
	<i>Produit net bancaire (profit = + perte = -)</i>	15	22 333 875	41 856 517
	81 - Détermination du produit global d'exploitation	16		
	Produits net bancaire	17	22 333 875	41 856 517
74	Produits accessoires	18	15 838 811	19 776 979
	<i>Produit global d'exploitation (+ ou -)</i>	19	-468 739 575	-474 912 474
	82 - Détermination du Résultat Brut d'Exploitation	20		
	Produit Global d'Exploitation	21	- 468 739 575	- 474 912 474
78	Reprises sur amortissements	22	95 003 844	20 766 894
	<i>Résultat Brut d'exploitation (profit = + perte = -)</i>	23	-1 636 077 472	-2 020 055 276
	83 - Détermination du Résultat courant	24		
	Résultat Brut d'Exploitation	25	- 1 636 077 472	- 2 020 055 276
79	Reprises de provisions et récupérations des créances irrécouvrables	26	566 829 432	390 828 747
	<i>Résultat courant (profit = + perte = -)</i>	27	-1 582 514 970	-2 382 686 103
	84 - Détermination du Résultat Exceptionnel	28		
76	Subvention d'exploitation	29	-	-
77	Profit exceptio./ exercices antérieurs ; (+)values sur cession d'éléments d'actifs, Subvt°	30	9 015 000	2 974 784
	<i>Résultat exceptionnel (profit = + perte = -)</i>	31	3 533 505	66 726 753
	85 - Détermination du Résultat Net Avant Impôts	32		
	Résultat courant	33	-	-
	Résultat exceptionnel	34	-	-
	<i>Résultat net avant impôts (profit = + perte = -)</i>	35	- 1 578 981 465	- 2 449 412 856
	86 - Détermination de l'Impôt sur le Résultat	36		
	Trop versé	37	-	-
	<i>Impôts sur le résultat (profit = + perte = -)</i>	38	-	-
	870 - Détermination du résultat net de la période à affecter	39		
	Résultat net avant impôt (Solde créditeur)	40	- 1 578 981 465	- 2 449 412 856
	<i>Résultat net à affecter (profit = + perte = -)</i>	41	- 1 578 981 465	- 2 449 412 856

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- ACTIVITE

La Banque Agricole et Commerciale S.A. (BAC), située sur l'avenue Charles De Gaulle BP 1727 N'Djamena, est une banque de droit tchadien qui exerce les activités classiques d'une banque de dépôt d'une part et la banque islamique d'autre part, à savoir :

- la gestion des comptes de dépôt ;
- l'octroi de crédits à l'économie ;
- le financement de l'agriculture à travers le crédit islamique ;
- la réalisation d'opérations bancaires.

2- PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation bancaire (notamment le plan comptable des établissements de crédit) définie par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

Ils sont établis selon le principe du coût historique à l'exception des créances et dettes en devises qui sont converties sur la base des cours au 31 décembre 2020.

Hypothèse de continuité d'exploitation

La banque a enregistré des pertes nettes importantes au cours des quatre derniers exercices respectivement, FCFA 1 579 millions en 2020 , FCFA 2 449 millions en 2019, FCFA 2 171 millions en 2018 et FCFA 2124 millions en 2017 soit au total FCFA 8 323 millions. Le montant des capitaux propres au 31/12/2020 est de FCFA 7 193 millions et les fonds propres s'élèvent à FCFA 7 151 millions .

En outre, cela a négativement affecté les fonds propres nets corrigés réglementaires qui sont de FCFA - 7 487 millions (CERBER provisoires au 31/12/2020). La banque n'a par conséquent pas respecté certains ratios prudentiels au cours de l'exercice 2020.

Face à cette situation sur des mesures pour améliorer la santé financière de la banque, les actionnaires ont décidé le 21 juin 2017 de l'augmentation du capital pour le porter à FCFA 15 milliards, ils se sont engagés pour apporter tout le soutien financier et assistance nécessaire à la poursuite des activités de la banque de façon pérenne.

Les deux actionnaires ont convenu de libérer ce montant au plus tard le 31/12/2018 par séquence trimestrielle de 750 000 Dollars.

Au 31 décembre 2020, les actionnaires ont libéré en espèces FCFA 845 320 230 (actionnaire soudanais) et 200 tracteurs et 55 charrues pour une valeur de FCFA 2 953 788 275 (actionnaire Tchadien) et par la suite ont été retirés en date du 15 mai 2020 contre une promesse de paiement en titres. Le montant des fonds propres s'élève à FCFA 7 151 millions, d'où une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les états financiers de la banque ont été établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

Immobilisations incorporels

Il s'agit pour l'essentiel de frais relatifs à divers logiciels informatiques et des frais exceptionnels. Ils sont amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût de revient et les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement utilisés correspondent aux taux fiscaux en vigueur au Tchad. Les taux pratiqués sur les principales valeurs immobilisées sont les suivants :

Immeuble	5 %
Aménagements, agencements et installations techniques	10 %
Matériels et mobilier d'exploitation	10 %
Matériel informatique	33 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel de bureau	10-20%
Matériel de transport	20 %

Titres de participation

Les participations détenues par la banque sont comptabilisées à leur coût historique d'achat.

Créances préoccupantes et douteuses

Les engagements font l'objet d'un examen individuel en fin d'exercice. Les créances douteuses sont isolées des créances saines.

Les provisions sont estimées dossier par dossier et les dotations nécessaires constituées. Les intérêts sont réservés dès que la position du compte ne permet plus d'espérer leur règlement.

Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs en monnaie étrangère sont convertis en Franc CFA (FCFA) au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En cas de gain ou de perte de change en fin d'exercice, celui-ci est enregistré dans le compte de résultat approprié.

Les gains ou pertes de change sur les opérations commerciales réalisées en cours d'exercice sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

Situation fiscale de la banque :

Faisant suite à l'expiration le 09 octobre 2014 de la convention d'exonération fiscale entre le Ministère des Finances et du budget et la Banque Agricole et Commerciale, le Ministère des Finances et du Budget n'avait pas renouvelé le bénéfice de cet avantage fiscal. Au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 septembre 2018, ils avaient alors accordé un « dégrèvement d'office des impôts depuis la création de la Banque jusqu'au 31 décembre 2018 ».

La banque avait alors saisi le 25 octobre 2018 le Directeur Général des impôts afin de lui notifier la décision des actionnaires et l'état des dettes fiscales de la banque.

Rappelons que le 10 décembre 2019, la société a été notifiée par la Direction générale des services des impôts par courrier 231/DGSI d'une notification de redressement à l'issu du contrôle sur pièces couvrant l'exercice 2018. Cette notification met à la charge des impositions de FCFA 71 131 115 (dont FCFA 62 470 792 en principal, le reste représentant des intérêts de retard). La société a répondu à cette notification le 13 décembre 2019. La banque a reçu une notification de redressement suite à la vérification générale de comptabilité couvrant les exercices 2016 et 2017. Les impositions mises à la charge de la banque s'élèvent à FCFA 230 715 882 dont FCFA 148 736 418 en principal et FCFA 81 979 464 d'intérêts de retard.

A cet effet, la banque a procédé à la constitution d'une provision d'un montant total de **XAF 301 846 997** au 31/12/2020 en couverture des impositions mises à la charge de la Banque dans le cadre de la Vérification Générale de comptabilité et du contrôle sur pièces sus évoqués. Par ailleurs les risques sur les exercices non prescrits n'ont pas été évalués.

3- IMMOBILISATIONS

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Valeur brute	756	746
Amortissements	641	585
	<hr/>	<hr/>
Valeur nette (1)	115	161
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Valeur brute	4 641	4 581
Amortissements	2 148	2 118
	<hr/>	<hr/>
Valeur nette (2)	2 493	2 463
Valeur totale nette (1) + (2)	2608	2 623

3-1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Frais Immobilisés	133	74	59
Valeurs incorporelles immobilisées	623	567	56
Total	756	641	115

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des coûts d'acquisitions du logiciel Delta et des frais accessoires relatifs l'augmentation du capital, les autres frais à étaler.

3-2 Immobilisations Corporelles

Ces immobilisations s'analysent comme suit :

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Terrains	1 503	0	1 503
Immeubles d'exploitation	2 175	1 487	688
Matériels, mobiliers Divers	686	546	140
Matériels de Transports	152	90	62
Autres immobilisations corporelles	47	25	22
Avances et acomptes versés	78	0	78
Total	4 641	2 148	2 493

- Les immeubles d'exploitation sont constitués par les immeubles abritant le siège de la banque, des agencements, installations.
- La rubrique « matériels, mobiliers et autres immobilisations » est constituée notamment du matériel informatique, du matériel et mobilier de bureau, du matériel divers, et matériel d'habitation, du matériel roulant et des avances et acomptes versés sur les acquisitions des immobilisations.

3-3 Immobilisations Financières

	Montant brut MFCFA	Amorts/Prov MFCFA	Net MFCFA
Prêts et titres à souscription obligatoire (1)	1	0	1
Total	1	0	1
	=====	=====	=====

4- CREDITS A LA CLIENTELE

	31/12/2020 MFCFA	31/12/2019 MFCFA
Crédits à long terme	83	92
Crédits à moyen terme	200	41
Crédits à court terme	29	86
Comptes débiteurs de la clientèle	15	16
Créances en souffrance de la clientèle	4 309	3 996
Autres sommes dues	74	145
Total brut	4 710	4 376
Provisions	(3453)	(2952)
Crédits nets à la clientèle	1 257	1424

L'encours des crédits à la clientèle comprend :

Ces crédits, dont la durée de vie varie de 2 à 15 ans, sont comptabilisés, pour le montant net revenant à la banque ;

Les crédits à court terme qui sont représentés par le portefeuille d'effets escomptés par la clientèle auprès de la BAC, les avances sur stocks, etc.

Les comptes débiteurs de la clientèle qui sont constitués par les découverts et facilités de caisse à la clientèle, ainsi que les comptes courants.

Les créances en souffrance s'analysent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Créances impayées	3	836
Créances immobilisées	833	
Créances douteuses	3 473	3 160
	<hr/>	<hr/>
Encours brut des créances en souffrance	4 309	3 996
Provisions	(3 453)	(2 952)
Encours net des créances en souffrance	856	1 044
	=====	=====

Les créances impayées représentent les sommes non payées à l'échéance normale.

Les créances immobilisées sont des créances échues depuis 3 mois, mais dont le recouvrement final sans être compromis ne peut être effectué immédiatement.

Les créances douteuses sont des concours présentant un risque de non- recouvrement.

5- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF ET DIVERS

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Chèques et effets	0	0
Personnel, Etat et autres comptes débiteurs	232	2 983
Créances en souffrance	0	0
	<hr/>	<hr/>
Total brut	232	2 983
Provisions	0	292
	<hr/>	<hr/>
Total net	232	2 691
	====	====

Au 31/12/2020, le solde 411 Chèques à recouvrer reçus de la clientèle est de MFCFA 0 contre 0 en 2019.

Le poste Personnel, Etat et autres comptes débiteurs se décompose comme suit :

Avances au Personnel	32 572 670
Impôts et taxes	888 818
Erreur et Vol	250 000
Débiteur Loyer boutique	68 100 000
Frais engagés rétrocession tracteurs	106 844 537
Charges payées ou compta d'avances	22 724 243
Produits à recevoir	760 545

5-1 Stock de tracteurs et charrues

Au 31 décembre 2020, la banque a remis à la disposition de l'actionnaire tchadien le stock marchandise de l'ordre de FCFA 2 917 872 648 constitué essentiellement des tracteurs et charrues reçus sous forme d'apport en nature contre une promesse de paiement du montant en titres publics.

6- AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET DE TRESORERIE (ACTIF)

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
BEAC - Réserves obligatoires -	0	0
Comptes à vue Correspondants	2 352	3 243
Créances en souffrance sur correspondants	0	527
	<hr/>	<hr/>
Total correspondants (1)	2 352	3 770
Provisions pour dépréciation (2)	0	(527)
	<hr/>	<hr/>
Total correspondants net (1) + (2)	2 352	3 243
Caisses (3)	880	853
	<hr/>	<hr/>
Total = (1) + (2) + (3)	3 232	4 096
	=====	=====

Ce poste comprend les avoirs à vue détenus par BAC auprès de la BEAC et auprès des banques non associées.

Le solde de la caisse est constitué d'opérations aux guichets en FCFA et en devises.

7- FONDS PROPRES

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Capital social	10 000	10 000
Réserves	0	0
Report à nouveau	(15 714)	(13 165)
Résultat de l'exercice	(1 579)	(2 449)
Provisions pour Risques bancaire généraux	42	36
	<hr/>	<hr/>
Situation nette	(7251)	(5 578)
	=====	=====

La répartition du capital social de la Banque Agricole et Commerciale s'analyse comme suit :

Etat Tchadien	50,00 %
Banque Agricole du Soudan	50,00 %
Total	100,00 %

Capitaux permanents

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Provisions spéciales et réserves réglementées	1 206	1 206
Autres ressources permanentes	0	0
Provisions pour risques et charges (1)	864	206
Autres capitaux permanents	<u>2070</u>	<u>1 412</u>
	=====	=====

(1) On note principalement les provisions en couverture des indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de la BAC et des impositions mises à la charge de la Banque dans le cadre de la Vérification Générale de comptabilité et du contrôle sur pièces sus évoqués.

Cette hausse des provisions pour risques et charges comparativement à l'exercice 2019 est la résultante des importantes écritures de provisionnement des impôts et IFC mentionnées ci haut.

8- COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Dépôts à terme	0	0
Compte à terme clientèle (1)	0	0
Compte de dépôts à termes	409	
Comptes créditeurs à vue et Comptes d'épargne	9 091	9 420
Autres sommes dues à la clientèle	821	526
S/total comptes à vue clientèle (2)	10 321	9 946
Total (1) +(2)	10 321	9 946

Ces comptes comprennent :

Les dépôts à terme qui sont constitués par des fonds déposés par les clients et bloqués jusqu'à expiration du délai fixé dans le contrat de dépôt.

Les comptes créditeurs à vue qui donnent la possibilité de retrait aux titulaires desdits comptes à tout moment ;

Les comptes d'épargne qui reprennent le solde des comptes sur livret (réservés aux personnes physiques et sous certaines conditions, aux associations), rémunérés à un taux réglementé.

Les comptes sans mouvement créditeurs qui font l'objet d'un cantonnement par mesure de prudence.

9- COMPTES DE REGULARISATIONS PASSIF ET DIVERS

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Etat, personnel et créditeurs divers	2 190	5 057
Fournisseurs,	0	0
Succursales et agences		
Comptes d'encaissement	0	0
Total	2 190	5 057

(*) La rubrique « Comptes de régularisation passif » se décompose comme suit :

Charges à payer	108 511 854
Etat impôts et taxes	17 507 004
Etat Tchadien apports en espèces	1 107 484 164
Etat Soudanais apports en espèces	845 320 230
Autres créditeurs	99 762 306
Produit perçu d'avance	11 150 000

10- OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Comptes à vue Correspondants	0	0
	<hr/>	<hr/>
Total correspondants	0	0

11- COMPTES DE HORS BILAN

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Engagements donnés	459	1 695
Engagements reçus	1 296	1 626

Les engagements donnés et reçus au 31/12/2020 s'analysent comme suit :

ENGAGEMENTS DONNES	Montants
Cautions et avals	459
ENGAGEMENTS RECUS	Montants
Hypothèques reçues	1296

12- PRODUITS NET BANCAIRE

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Produits d'exploitation bancaires	46	59
Charges sur opérations bancaires	(24)	(18)
	<hr/>	<hr/>
Produit net bancaire	22	41

Le Produit net bancaire a connu une baisse comparativement à la même période une année avant.

Cette baisse est imputable essentiellement à la décision prise par le conseil d'administration de suspendre l'octroi de crédit à la clientèle faute de liquidité, qui en principe est la principale source de revenus de la banque ;

13- PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Produit net bancaire	22	41
Produits accessoires	16	20
Charges générales d'exploitation	(507)	(537)
Produit Global d'exploitation	(469)	(475)

Le Produit global est également en baisse du fait de la baisse du Produit net bancaire.

14- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Produit Global d'exploitation	(469)	(475)
Reprises d'amortissements	95	21
Autres charges d'exploitation	(1 262)	(1 566)
Résultat Brut d'exploitation	(1 636)	(2 020)

La baisse du Résultat brut d'exploitation est tributaire de la baisse du PNB.

15- RESULTAT COURANT

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Résultat Brut d'exploitation	(1 636)	(2 020)
Reprises de provisions	567	391
Dotations aux provisions	(513)	(753)
Résultat Courant	(1 582)	(2 382)

Les provisions des indemnités de fin de carrière, sur les créances de la clientèle et sur les impôts ont aggravé la situation de ce résultat déficitaire.

16- RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Profits exceptionnels	9	3
Pertes exceptionnelles	(6)	(70)
Résultat Exceptionnel	3	(67)

Le résultat exceptionnel bénéficiaire se justifie essentiellement par la cession de l'ancien véhicule du Directeur Général en 2020.

17- RESULTAT NET

	31/12/2020	31/12/2019
	MFCFA	MFCFA
Résultat Courant	(1 582)	(2 382)
Résultat Exceptionnel	3	(67)
Résultat Net	(1 579)	(2 449)

18- EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

- Crise au Covid19

Depuis le mois de mars 2020, l'activité économique connaît un ralentissement du fait de la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19. Les autorités tchadiennes ont pris des mesures strictes pour y faire face et cela n'est pas sans impact sur l'économie nationale en général et sur les activités de BAC en particulier.

Bien que cette pandémie soit sans impact sur le résultat de l'exercice 2020, les événements résultant de celle-ci feront l'objet d'une communication sur l'exposition de la banque aux incidences de cette pandémie à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2020, ainsi qu'à la Commission bancaire (COBAC) conformément à sa lettre circulaire LC/COB/09 du 25 mars 2020.